



VILLE DE GUÉNANGE



Commune de Guénange

## CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE L'ARC MOSELLAN

### APPEL A PROJET 2026

Commune de Guénange  
QUARTIER REPUBLIQUE

Date limite de dépôt : 27/02/2026

## 1.1 Le contrat de ville

En cohérence avec le **Contrat de Ville 2024-2030** de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, qui structure ses actions autour de cinq thématiques prioritaires nationales et locales (emploi et formation, émancipation et réussite éducative, sécurité et tranquillité publique, engagement et citoyenneté, cadre de vie et mixité sociale), l'**Appel à Projets (AAP) 2026** vise à mobiliser les associations locales pour des initiatives concrètes et impactantes dans le quartier prioritaire République. Ce quartier, marqué par une population d'environ 1 040 habitants (INSEE 2020), une attractivité forte due à sa proximité frontalière (Allemagne, Luxembourg) et des enjeux socio-économiques comme le chômage (supérieur à 20 %) et l'isolement, bénéficie d'une politique ambitieuse centrée sur la réduction des inégalités, l'amélioration du cadre de vie et l'intégration républicaine.

Ce nouvel appel à projets doit permettre de faire émerger et de soutenir des projets au service des habitants du quartier République et cela dans une logique d'innovation.

Conformément aux directives de l'État, cinq axes d'actions structurent le contrat de ville 2024-2030 :

**Axe emploi** : formation, renforcer le lien école/entreprise, développer l'engagement des entreprises dans les quartiers prioritaires

**Axe émancipation et éducation** : réussite éducative, accès aux droits, culture et sport, santé et accès aux soins, lutte contre les discriminations, parentalité, jeunesse

**Axe sécurité** : lutte contre le séparatisme et le communautarisme, travail du lien police/population, respect du contrat d'engagement républicain

**Axe engagement et citoyenneté** : promouvoir l'engagement citoyen sous toutes ses formes, favoriser les initiatives citoyennes.

**Axe cadre de vie** : favoriser la mixité sociale, utilisation de l'abattement TFPB, développer des lieux de vie, accès aux services publics

Les associations locales sont invitées à candidater d'ici le 27 février 2026 via un dossier simplifié (formulaire en ligne sur guenange.fr ou contact : pdv@guenange.fr). Les projets seront évalués par le Comité Technique du Contrat de Ville (État, Ville, CC Arc Mosellan, CAF, associations), avec priorité aux initiatives collectives, mesurables et durables.

## 1.2 Les spécificités du territoire d'intervention de la politique de la ville, le « Quartier République »

Près de 1040 personnes vivent au sein du quartier république, ce qui représente 14,17 % de la population de la ville de Guénange (source INSEE). Les habitants du quartier peuvent accéder à proximité de leur habitation à un ensemble de services de proximité.

Ainsi, la Mairie, le centre social municipal, la bibliothèque, la Poste, de nombreux commerces de proximité, et les associations de quartier sont à quelques pas. Le quartier propose des espaces verts, agrémentés de jeux pour les enfants, ainsi qu'un accès rapide à la forêt ou encore au parc du Taureau, véritables poumons verts de la commune, à moins de cinq minutes de marche.

## **Du point de vue urbain :**

Le quartier hérité des années 1962 et de la période faste de la sidérurgie dispose de points forts, notamment sa proximité avec une forêt communale entretenue, une relative faible densité de constructions permettant un développement futur, des places de stationnement suffisantes, une desserte bus correcte, des commerces actifs et une zone d'activité économique et artisanale à 1 km. De plus, la structure interne des bâtiments et l'orientation au sud, permettent une réhabilitation de qualité. Les voiries bâties sur les chemins de grues de l'époque desservent convenablement le quartier. L'intégration récente d'un lot à destination de maisons individuelles à l'acquisition à la propriété a permis d'engager également ce changement de paradigme.

## **Les équipements du quartier vécu à proximité :**

L'économie du quartier est caractérisée par la présence directe (à 100 m) d'une zone d'activités artisanales et commerciales dont deux enseignes de type supermarché. De plus, un ensemble de cellules commerciales dont la clientèle provient de l'ensemble de ville et des communes voisines constitue un point d'ancrage fort sur la place principale. L'offre est diversifiée et répond à la demande des usagers. 27 établissements ont été identifiés au cœur du quartier prioritaire de la ville, dont 10 liés aux services aux particuliers, l'activité principale (64,3%) étant dédiée à l'enseignement, la santé et l'action sociale. 29,6 % sont dédiés au commerce, transport, hébergement et restauration. Au-delà du quartier République au sens strict, les habitants, dans un rayon d'un kilomètre, utilisent également un bon nombre d'équipements publics et privés qu'il convient de signaler.

### **Les équipements sportifs :**

- Un complexe sportif constitué de 2 stades de football
- Une piste d'athlétisme complètement équipée
- Un skatepark
- Un parcours stabilisé en forêt
- Un boulodrome
- Deux gymnases annexes
- Un COSEC équipé d'une salle pour les arts martiaux
- Cinq courts de tennis dont 3 couverts
- Un centre équestre à dimension olympique
- Diverses aires de jeux pour enfants

### **Les équipements culturels :**

- Une école de musique
- Une salle des fêtes polyvalente
- Un théâtre
- Une bibliothèque

### **Les autres équipements :**

- Un centre social municipal
- Un centre médico-social pour les assistantes sociales et la protection maternelle infantile
- Une maison de retraite gérée par Théras Santé
- Une structure d'accueil des personnes souffrant de handicap - Handirelais

- Une structure pour personnes jeunes et adultes souffrant de handicap
- Une caserne de gendarmerie recevant du public et notamment l'ATAV
- Un multi-accueil enfance intercommunal
- Une zone d'activités économiques dénommée Bellevue

### **1.3- Les enjeux et priorités de l'appel à projets 2026**

Pour être éligibles, les projets devront promouvoir et transmettre les valeurs de la République, la participation citoyenne, renforcer les actions en soutien à la parentalité, à la réussite éducative, à l'ouverture culturelle ou à l'insertion professionnelle. Ce nouvel appel à projets doit permettre de faire émerger et de soutenir des projets au service des habitants du quartier République et cela dans une logique d'innovation :

#### **- Accompagnement vers l'Emploi et l'Insertion Socio-Professionnelle (Aligné sur "Émancipation", "Emploi" et "Sécurité" du contrat)**

L'accompagnement vers l'emploi est une préoccupation majeure qui doit guider les projets proposés, dans la mesure où plus de 20% de la population du quartier est sans activité.

Nous serons attentifs aux propositions visant à réduire voire supprimer les freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, santé) et à permettre à la population, en particulier les jeunes et les femmes, d'accéder à la formation professionnelle.

Pour les jeunes, cette insertion doit passer par une aide à l'orientation professionnelle dès le collège et une lutte efficace contre le décrochage.

Cette insertion professionnelle doit aussi passer par une insertion sociale, avec la nécessité de développer la maîtrise de la langue française (parlée, lue et écrite).

L'ensemble doit intégrer les spécificités qui sont celles de notre territoire, en particulier la forte tendance au travail transfrontalier et les questions de mobilités vers les pôles d'emplois majeurs à proximité (ZAC Ennery, Thionville, Metz, Luxembourg...).

Actions exemples :

- Ateliers d'Aide à la Mobilité ;
- Ateliers et formations pour l'insertion : développement des soft skills, bilans de compétences, reprise de confiance...
- Job-dating ou forums de l'emploi ciblés ;
- Actions d'accompagnement individualisé à l'attention des femmes ;
- Actions de mentorats entre des professionnels et des jeunes du quartier.

#### **- Parentalité et liens sociaux**

(Aligné sur tous les axes du contrat ; jeunesse, petite enfance et lien social.)

Le quartier République fait face à des défis de cohésion sociale et de lutte contre l'isolement, mais également à des enjeux forts concernant la qualité de son cadre de vie et l'appropriation de ses espaces publics. Cette orientation vise à faire de la solidarité et de l'entraide les moteurs,

tout en donnant aux habitants les moyens d'agir concrètement sur leur environnement immédiat.

En parallèle, une attention particulière sera portée à la question de la parentalité. L'objectif est de consolider le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, de faciliter leur accès aux informations et aux services, et d'offrir des espaces d'échange sécurisants pour aborder les défis éducatifs. Les travaux autour des sujets de violences intra-familiales seront également valorisés.

La participation citoyenne et l'engagement des habitants permettront de créer un véritable sentiment de solidarité. Le renforcement des liens sociaux devra permettre de lutter contre l'isolement, la cohésion du quartier et créera un mouvement vers l'amélioration du cadre de vie, pour rendre le quartier plus agréable et l'embellir.

Actions exemples :

- Clubs de débat mixtes (enfants/adultes, hommes/femmes) ou entre parents sur des thématiques visant à développer le lien social, améliorer la vie du quartier ;
  - Mise en place d'ateliers ou de cafés de parents réguliers, axés sur la médiation éducative et l'accès aux droits ;
  - Création de projets citoyens pour l'aménagement du quartier (mobilier, aménagement des pieds d'immeubles, jardins partagés) ;
  - Création de projets citoyens pour l'animation culturelle des espaces publics (collaborations artistiques, fresques murales).
- **Promotion de l'émancipation républicaine et prévention du séparatisme**  
*(Aligné sur "Émancipation" + "Engagement et citoyenneté" du contrat ; lutte contre le communautarisme et accès aux droits.)*

Le quartier République est peuplé d'habitants originaires d'horizons extrêmement variés. Cette diversité impose de grands enjeux d'intégration. Il est naturel d'œuvrer pour la tolérance et contre les préjugés, qu'ils soient raciaux, basés sur les croyances ou la sexualité, tout en luttant également contre les séparatismes. Il s'agit de véhiculer l'acceptation des différences pour mettre fin aux discriminations en mettant en avant des parcours de vie audacieux et inspirants et en valorisant des exemples positifs.

Pour pallier l'incompréhension qui règne sur la question de la laïcité, cette orientation invite également les porteurs de projets à mettre en avant cette thématique auprès de la population pour comprendre quelle est sa définition, ses limites... en particulier à l'occasion des 120 ans de la loi de 1905 et à la lumière des spécificités locales qui sont celles de l'Alsace-Moselle.

La sensibilisation aux discriminations et la promotion de la laïcité permettront également de lever les freins psychologiques et sociaux à l'accès aux droits pour tous les habitants du quartier.

Actions exemples :

- Spectacles, animations, ateliers, projections de film et court-métrages en faveur du vivre-ensemble ;

- Ensemble d'ateliers et d'actions pour la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars) ;
- Organisation de forums thématiques (tolérance, préjugés, laïcité) ;
- Projets valorisant la diversité à travers la création artistique (musique, arts plastiques, artisanat) et culinaire comme vecteurs d'échange et d'ouverture culturelle ;
  
- **Devoir de Mémoire et Transmission Historique**  
*(Aligné sur "Engagement et Citoyenneté" + "Émancipation" du contrat ; focus sur les valeurs républicaines et la jeunesse.)*

Le devoir de mémoire est un enjeu majeur de notre société et le renforcer apparaît être une nécessité, en particulier pour sensibiliser les jeunes dans leur devoir de citoyen. Guénange est, par son emplacement géographique, directement liée aux conflits meurtriers du XXe siècle. La ville est aussi, par son architecture, un témoignage de la richesse industrielle passée de notre région.

Du fait de ces problématiques, il sera attendu des candidats de proposer des actions visant à sensibiliser la population au devoir de mémoire pour renforcer l'identité collective, prévenir les oubliés générationnels et ainsi permettre de renforcer l'appartenance à la communauté citoyenne. En lien avec le devoir de mémoire, les actions portées devront aussi permettre aux habitants et jeunes du quartier République de mieux connaître l'histoire de notre ville, de notre Région et de la France pour se l'approprier. Les projets devront aussi encourager les échanges familiaux autour de ces thématiques, renforçant ainsi la transmission intergénérationnelle de l'histoire familiale et locale.

Ces enjeux combinés auront pour objectif d'encourager les habitants à faire usage de leurs droits et devoirs de citoyen, en particulier la question du vote, mais aussi de promouvoir l'engagement sous toutes ses formes (citoyen, associatif, ...).

#### Actions exemplaires :

- Rencontres intergénérationnelles ;
- Ateliers pédagogiques de recueils de témoignages sur différents parcours d'intégration et d'émancipation ;
- Ateliers sur les mémoires locales et collectives ;
- Ateliers pédagogiques sur l'histoire et la mémoire des grands conflits contemporains, sur la révolution industrielle ;
- Création de supports numériques (vidéos, podcasts, parcours géolocalisés) valorisant le patrimoine et / ou les témoignages.

### 1.4 Modalités pratiques

#### Les crédits dits « de droit commun »

Les crédits de droit commun (Etat, Région, Département, CAF, ARS, Communautés d'Agglomération, villes, etc ...) sont à mobiliser en amont des crédits spécifiques politique de la ville. Le droit commun correspond à l'ensemble des politiques ordinaires appliquées sur l'ensemble du territoire. Ces politiques relèvent des compétences des signataires du contrat de ville.

Pour les crédits de droit commun sollicités, vous devez vous référer aux modalités et aux délais de chaque financeur et envoyer directement vos demandes à chacun des financeurs. Une fois votre

demande saisie sur le portail Dauphin vous avez la possibilité de l'imprimer et de l'adresser, le cas échéant, à d'autres financeurs dans le cas où ceux-ci n'exigeraient pas un dossier différent.

### **Procédure de transmission des dossiers**

Pour l'année 2026, la procédure de dépôt des dossiers s'effectue uniquement de matière dématérialisée. Elle s'effectue en deux temps.

Vous devez donc suivre la procédure suivante :

**Un dépôt sur la plateforme DAUPHIN, au plus tard pour le 27 février 2026, pour toute sollicitation des fonds dédiés politique de la ville de l'Etat.**

En plus de votre dossier de demande de subvention, vous devez obligatoirement joindre les documents suivants :

- le budget du projet en format .xlsx ou .xls ou .ods pour 2026 ;
- un RIB de votre association ;
- la liste des élus membres de votre Conseil d'Administration et leur fonction respective sur l'exercice 2025 ;
- la dernière mise à jour des statuts de votre association ;
- le bilan et comptes de résultats 2024 ou 2025 ;
- le pré-bilan rempli, en cas de renouvellement d'un projet.

Pour être éligibles, les projets doivent :

- Être déployés sur le territoire du quartier, impliquer les habitants et s'articuler pleinement avec le contrat de ville
- Être complet, détaillé et de qualité
- Se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2026 sauf exception pour des actions positionnées sur l'année scolaire 2026/2027.
- S'inscrire dans les enjeux préfigurés du contrat de ville 2024-2030 et cités ci-après
- Présenter un bilan final ou intermédiaire, qualitatif, quantitatif et financier, si l'action est une reconduction.
- Préciser l'ensemble des financements sollicités (Etat, commune, département, CAF, etc). L'État sera particulièrement attentif à la transparence des projets sur ce sujet.
- Solliciter en premier lieu les crédits de droits communs avant les financements spécifiques de la politique de la ville

L'instruction des projets se fera au regard de :

- La pertinence au quartier (impact mesurable, ex. : nombre de participants), alignement sur le contrat (valeurs républicaines via CER si applicable), budget équilibré ;
- Calendrier 2026 : Dépôt max. au 27/02/2026 ; mise en œuvre sur l'année; bilan en décembre (pour ajuster 2027) ;
- L'opportunité et l'intérêt du projet au regard du contrat de ville selon les financements sollicités (analyse des constats, des objectifs et des publics visés) ;
- Le lien avec le territoire et avec les projets existants (manière dont le réseau partenarial est mobilisé dans le projet et la place accordée aux habitants dans l'élaboration, la mise en

- œuvre et l'évaluation de l'action) ;
- L'efficacité du projet (analyse du rapport entre l'objectif et les modalités de l'action) ;
- La cohérence budgétaire et les autres financements mobilisés (hors crédits spécifiques politique de la ville). Sur la base de ces éléments, les différents financeurs procéderont à une analyse commune des dossiers ;
- La qualité du projet porté, de son bilan ;
- La capacité à innover.

## 1.5 – Le contrat d'engagement républicain

Nous appelons votre attention sur la nécessité de cocher dans DAUPHIN la case affirmant le respect des principes de la République et souscrivant ainsi au Contrat d'Engagement Républicain (CER). Sans cette condition remplie, conformément à la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, la subvention ne pourra vous être versée. Des contrôles réguliers en la matière auront lieu. En cas de manquements au CER, un retrait des financements publics ou une demande de reversement pourraient être effectués.

## 1.6 – Les contacts

### LES CONTACTS :

**Sous-préfecture de Thionville**  
Valentin GUERQUIN  
Délégué du Préfet  
06.30.92.90.90  
[valentin.guerquin@moselle.gouv.fr](mailto:valentin.guerquin@moselle.gouv.fr)

-----

**Ville de GUENANGE**  
Frédéric GATTI  
Directeur Général des Services  
03.82.82.64.39  
[frederic.gatti@guenange.com](mailto:frederic.gatti@guenange.com)

## Annexe : cartographie du quartier



Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •  
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023